Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 17/02/2025
ID : 031-213101876-20250213-2025_009-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN
MM. BAË, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Absent(s) représenté(s) :
Mme STEMER a donné procuration à Mme LACOSTE
M. BARBA a donné procuration à M. BAË
M. BATAILLE a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. FRANCHINA a donné procuration à M. SÉVERAC
M. LERAT a donné procuration à M. CANILLO

Absent(s) : /

Séance du **13 février 2025**
Acte n° **2025-009**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	28
procurations :	5
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : Mme MARNAC Sandrine

Date de la convocation : 6 février 2025

Thème : 2.2 – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS

Objet : Convention avec la société TOTEM pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE – parcelle cadastrée AO n° 6

M. BRIANTAIS Paul, Adjoint délégué à l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal que la Société TOTEM a sollicité la commune de Fonsorbes pour l'implantation d'une installation de communications électroniques ORANGE (antenne relais). Le site retenu est celui de Bidot, soit la parcelle suivante :

PARCELLE	ADRESSE	SUPERFICIE
AO 6	Bidot	Environ 66 m²

L'installation comprendra un pylône d'une hauteur d'environ 30m supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et un espace technique.

La convention porterait sur une durée de douze années, et pourra se poursuivre par tacite reconduction pour des périodes successives de six ans. Le loyer annuel serait de 10 000 € charges incluses et le montant du loyer augmentera de 1% par an.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	8 (*Mmes Bobo, Marnac, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Mailhé et Pilet*)
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : approuve les termes de la convention à conclure avec la société TOTEM pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie avec la société ORANGE, sur la parcelle sus-indiquée sis sur le site de Bidot.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le 17/02/2025
ID : 031-213101876-20250213-2025_009-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2025 - acte n° 2025-009 - page 2/2
Thème :	2.2 - ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS
Objet :	Convention avec la société TOTEM pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE - parcelle cadastrée AO n° 6

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 13 février 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Par délégation de
Madame La Maire
Le 1er Adjoint
Philippe SEVERAC

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance
MARNAC Sandrine

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 13 février 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le 17 FEV. 2025